

politiques, quand surtout quelque affaire de ce genre tient tous les esprits occupés. Ils n'ont, semble-t-il, qu'un seul souci : plaire aux auditeurs et leur dire des paroles qui " chatouillent leurs oreilles ", comme dit saint Paul (II Tim. IV, 3). De là ce geste, qui n'est ni posé ni grave, mais semblable à celui du théâtre ou de l'assemblée populaire ; de là ces inflexions de voix ou molles ou tragiques ; de là ce style propre aux journalistes ; de là cette abondance de citations empruntées aux écrits d'hommes impies et non catholiques, et non aux divines Lettres ou aux SS. Pères ; de là enfin, chez la plupart, cette effrayante volubilité de parole, capable de stupéfier les oreilles et d'exciter l'admiration des auditeurs, mais incapable de leur laisser rien de bon à emporter chez eux. Combien ces prédicateurs se trompent. Mettons qu'ils obtiennent cet applaudissement des simples qu'ils recherchent avec tant de peine et non sans une sorte de sacrilège : n'est-ce donc rien que le blâme de tous les sages à subir, et, qui plus est, le très sévère jugement du Christ à redouter ?

Toutefois, vénérables Frères, rechercher uniquement les applaudissements dans la prédication n'est pas le fait de tous ceux qui s'écartent de la règle. La plupart du temps, ceux qui s'attirent des approbations de ce genre, les recherchent pour une autre fin même moins honnête. Ils oublient cette parole de saint Grégoire : " Le prêtre ne prêche pas pour manger, mais il doit manger pour être en état de prêcher " (In I Reg. lib. III), ceux qui, comprenant qu'ils ne sont pas faits pour d'autres fonctions capables de leur procurer une honnête subsistance, se sont jetés du côté de la prédication, non pour exercer comme il convient un très saint ministère, mais par esprit de lucre. Aussi les voyons-nous préoccupés de chercher non où l'on peut espérer un plus grand fruit pour les âmes, mais où l'on peut gagner plus d'argent par la prédication.

L'Eglise ne pouvant rien attendre de tels hommes, si ce n'est dommage et déshonneur, vous devez veiller, vénérables Frères, avec le plus grand soin, et si vous trouvez quelqu'un qui abuse de la prédication par esprit de vaine gloire ou de lucre, l'écarter sans hésitation du ministère de la prédication. Car celui qui ne craint pas de souiller une chose aussi sainte d'une telle perversité d'intention, n'hésitera pas à descendre à toutes les indignités, couvrant d'ignominie non seulement lui-même, mais encore la fonction sainte qu'il exerce d'une manière si dépravée.

Même sévérité devra être déployée à l'égard de ceux qui ne prêcheraient pas de manière convenable, parce qu'ils auraient négligé ce qui est nécessairement requis pour s'en bien acquitter. Ce qui est requis, nous le voyons dans l'exemple de celui que l'Eglise surnomme *Prædicator veritatis*, Paul l'Apôtre : plaise à